

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	15

DATE DE LA CONVOCATION 07/03/2023

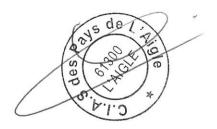
OBJET

Création d'emplois permanents et non permanents.

Acte reçu en préfecture le 23 mars 2023 Publié en ligne le 23 mars 2023

La Vice-Présidente, Nathalie LENÔTRE

Certifié exécutoire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil D'Administration Du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Aigle

Séance du 14 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU.

Pouvoirs : Alain BOUVIER, donne pouvoir à François CARBONELL Hugo DUPONT donne pouvoir à Lucile JOUAUX Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

Absents excusés : Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER Sophie THERY.

Absents: Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAULT.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour ce faire, et pour les besoins du service, il convient de procéder, à compter du 7 mars 2023, aux modifications suivantes :

Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20230314-2023-03-14-009-Al Date de télétransmission : 23/03/2023 Date de réception préfecture : 23/03/2023

Suppressions	Créations	Motifs
2 emplois permanents	1 emploi	1 transformation de poste vacant et
- cadre d'emploi	permanent	1 suppression suite transfert de
d'adjoint technique,	- cadre d'emploi	compétence à la CDC
grade d'adjoint	d'adjoint	
technique principal de	technique,	
2ème classe	grade d'adjoint	
catégorie C	technique –	
	catégorie C	
3 emplois permanents	3 emplois	Transformation des postes vacants
- cadre d'emploi d'agent	permanents	pour faciliter les recrutements
social territorial -	- cadre d'emploi	pérennes sur le grade d'entrée
Grade d'agent social	d'agent social	
principal de 2ème classe	territorial –	
- catégorie C	grade d'agent	
	social	
	catégorie C	
5 suppressions	4 créations	

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil d'administration le 12 décembre 2022,
- Considérant les besoins des services.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- > CREE, au tableau des emplois,
- o 3 emplois permanents au grade d'agent social, à temps complet $(35/35^{\text{ème}})$ au 7/03/2023.
- 1 emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) au 7/03/2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à défaut de candidats relevant du statut de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

- > SUPPRIME, au tableau des emplois,
- o 3 emplois permanents au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 emplois permanents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35/35^{ème}).
 - AUTORISE le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, le Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20230314-2023-03-14-009-AI Date de télétranshion : 23/03/2023 Date de réception préfecture : 23/03/2023

Acte reçu en préfecture le 23 mars 2023
Publié en ligne le 23 mars 2023
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente, Nathalie LENÔTRE

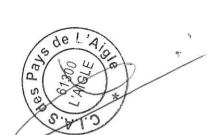


➤ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera, à la date du 7 mars 2023, le suivant :

Acte reçu en préfecture le 23 mars 2023
Publié en ligne le 23 mars 2023
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente, Nathalie LENÔTRE



VOTE: UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

MAJ

17/02/2023

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU 07/03/2023 EFFECTIF AVANT MODIFICATION VARIATION PROPOSEE AU VOTE EFFECTIF APRES MODIFICATION DUREE GRADE CATEGORIE A SHIPPRIMER ETP en 35éme FILIERE ADMINISTRATIVE ATTACHE PRINCIPAL 1.00 35 2.00 2,00 35 REDACTEUR 2 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE 35 3.00 ADJOINT ADMINISTRATIF C 2 2 35 2 00 TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE 10,00 0,00 10 10 AGENT DE MAITRISE C 0 2 35 2 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE 3,00 3,00 ADJOINT TECHNIQUE C 22,5 C ADJOINT TECHNIQUE TOTAL FILIERE TECHNIQUE FILIERE ANIMATION 8,64 ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE ANIMATEUR ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE C 17,5 2 ADJOINT ANIMATION C 2 ADJOINT ANIMATION 35 10 10 FILIERE MEDICO SOCIALE ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE ASSISTANT SOCIO EDUCATIF 35 3.00 EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNÉLLE 35 EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS 0.40 MEDECIN HORS CLASSE CADRE DE SANTE DE 2EME CLASSE 1,00 35 4,00 INFIRMIER EN SOINS GENERAUX de classe normale 35 5,00 AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 4,00 AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE 35 AIDE SOIGNANT de classe supérieure AIDE SOIGNANT de classe normale 10 10 35 10,00 AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE C 5 35 5,00 8,00 AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE C 35 1,00 1.00 14,00 14 35 AGENT SOCIAL C 13 ocusé de réception en préfecture)61-200072387-20230314-2023-03-14-009-Al Date de télétransmission : 23/03/2)23 Date de réception préfecture : 23/03/2023 1.00 1,00 60,40 TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE FILIERE CULTURELLE
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
TOTAL FILIERE CULTURELLE 1,00 TOTAL GENERAL